

FAIRE UN DON

Bon de soutien

Pour aider la Fondation Terra Symbiosis, renvoyez ce bon dûment complété, accompagné de votre chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la "Fondation de France - Fondation Terra Symbiosis" à :

Fondation Terra Symbiosis - 5 Rue des Orfèvres 67000 Strasbourg - FRANCE - projects@terrasymbiosis.fr

Vos coordonnées :

Nom et prénom : Email :

Adresse : Montant de votre don :

Code postal :

Ville :

Un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation de France. Merci pour votre soutien !



www.terra-symbiosis.org

Dispositions fiscales relatives aux dons :

- POUR LES PARTICULIERS :

Réduction d'impôt de 60% du montant des dons, plafonnée à 20% du revenu imposable. La réduction d'impôt peut s'étaler sur cinq années pour les dons importants qui dépassent le plafond de 20%.

- POUR LES ENTREPRISES :

Réduction d'impôt (Sur les sociétés ou sur le revenu) de 60% du montant des dons. En cas d'exercice déficitaire, le crédit d'impôt est reportable sur les 5 exercices ultérieurs. La réduction d'impôt est plafonnée à 5 pour mille du chiffre d'affaires. En cas de dépassement du plafond, le solde est reportable sur les 5 exercices suivant le versement.